

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 07 SEPTEMBRE 2021

Présents : BERTRAND Elisabeth, BERTRAND Mélanie, JEAN Guillaume, LUCAS Germain, MARTINEAU Philippe, MERLET Adrien, BOITEAU Delphine, RAMBAUD Olivier, REGNIER Benjamin, VION-GOVAERT Anne

Absente : GODARD Sophie

Secrétaire : BERTRAND Elisabeth

I - COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL DU 13 JUILLET 2021

Compte-rendu approuvé

II – ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES DU PERSONNEL : CONTRAT GROUPE PROPOSE PAR LE CENTRE DE GESTION

Le Centre de Gestion propose aux collectivités et établissements publics un **contrat groupe négocié pour 4 ans auprès d'un assureur**. Ce contrat assure aux adhérents une prise en charge financière des dépenses liées aux absences de leurs agents pour raison de santé.

Le contrat en cours arrivant à échéance le 31 décembre 2021, une consultation a été lancée pour attribuer le nouveau marché. Au terme de la démarche, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Vendée, sur avis de la Commission d'Appel d'Offres, l'a attribué à **CNP Assurances**.

Par délibération du 26 octobre 2020, nous avons donné mandat au Centre de Gestion pour participer à la consultation qui a eu lieu début 2021. Nous avons reçu un courrier nous informant des taux proposés par l'assureur retenu et des taux de gestion proposés par le CDG85.

La souscription au Contrat Groupe est possible pour les agents CNRACL et pour les agents IRCANTEC. Le contrat prendra effet au 1^{er} janvier 2022 pour une durée de 4 ans (jusqu'au 31 décembre 2025).

Le Maire propose de souscrire pour le personnel de la collectivité, comptant moins de 30 agents au 1^{er} janvier 2021, aux garanties telles que définies dans le contrat groupe et aux conditions suivantes :

POUR LES AGENTS AFFILIES A LA CNRACL

La couverture retenue par le conseil municipal est une garantie tous risques (maladie ordinaire, longue maladie, maladie longue durée, maternité, paternité, adoption, Congés d'Invalidité Temporaire Imputable au Service (ATMP) et décès), à prise d'effet au 1^{er} janvier 2022, avec une franchise de quinze (15) jours fermes en maladie ordinaire.

Le taux de cotisation, hors frais de gestion, appliqué à l'assiette de cotisation s'élève à :

- **Cinq virgule dix pour cent (5,10 %) avec une franchise de quinze (15) jours fermes en maladie ordinaire**

Le taux est garanti pendant toute la durée du contrat, soit du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2025.

L'assiette de cotisation est composée du Traitement Brut Indiciaire, de la Nouvelle Bonification Indiciaire, du Supplément Familial de Traitement auxquels s'ajoutent les éléments optionnels suivants retenus par le conseil municipal :

- la **totalité des charges patronales** (soit un taux de 50 % de la masse salariale à déclarer lors de l'appel de prime)

POUR LES AGENTS AFFILIES A L'IRCANTEC

La couverture retenue est une garantie tous risques (maladie ordinaire, grave maladie, maternité accident du travail et maladie professionnelle), à prise d'effet au 1^{er} janvier 2022, avec une franchise de quinze (15) jours en maladie ordinaire.

Le taux de cotisation pour l'assureur, hors frais de gestion, s'élève à un virgule quinze pour cent (1,15 %) de l'assiette de cotisation composée du Traitement Brut Indiciaire, de la Nouvelle Bonification Indiciaire, du Supplément Familial de Traitement auxquels s'ajoutent les éléments optionnels suivants retenus par le conseil municipal :

- la **totalité des charges patronales** (soit un taux de 35 % de la masse salariale déclarée lors de l'appel de primes).

Monsieur le Maire propose également de confier au Centre de Gestion de la Vendée, par voie de convention, la gestion dudit contrat :

- pour les agents affiliés à la CNRACL, au taux de zéro virgule douze pour cent (0,12 %)
- pour les agents affiliés à l'IRCANTEC, au taux de zéro virgule zéro cinq pour cent (0,05 %)

Décision approuvée à l'unanimité

III – DECISION MODIFICATIVE N° 2 AU BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le budget principal a été voté par délibération du 02 mars 2021.

Suite aux restrictions sanitaires pour faire face à l'épidémie de Covid 19, plusieurs réservations de la salle de la cité pour des rassemblements familiaux ont dû être annulées. Afin de procéder aux remboursements liés à ces annulations, il convient de prendre la décision modificative suivante :

Désignation	Dépenses Diminution	Dépenses Augmentation
FONCTIONNEMENT		
022 – Dépenses imprévues fonctionnement	- 300 €	
673 – Titres annulés (exercice antérieur)		300 €
TOTAL	- 300 €	300 €

Décision modificative n° 2 au budget principal approuvée à l'unanimité

IV – DECISION ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE RENOVATION DE LA SALLE DE LA CITE ET DE SES ABORDS POUR LES LOTS 2 – 5 – 8 ET 9

Monsieur le Maire informe les membres du conseil de l'attribution du marché. Il précise que 7 lots sur 11 ont déjà été attribués par décision du 1^{er} juillet 2021.

Attribution des 4 lots restants :

- **Lot n° 2** « charpente bois – bardage - isolation » : S.A COUDRONNIERE – 85200 Mervent, pour un montant de 43 430,50 € ht
- **Lot n° 5** « plâtrerie – faux plafonds » : Sarl BROSSET 85480 Fougeré, pour un montant de 65 434,49 € ht
- **Lot n° 8** « serrurerie » : Société TALON 85600 La Boissière de Montaigu, pour un montant de 19 890 € ht
- **Lot n° 9** « plomberie – ventilation - climatisation » : SAS BILLAUD 85590 Les Epesses, pour un montant de 45 000 € ht

V – PROJET D'AMENAGEMENT DU SECTEUR SAINT JACQUES ET DE LA PLACE DE LA TEINTURERIE

Il est rappelé qu'à notre demande, la Société ASP a réalisé une étude de faisabilité urbaine et architecturale pour l'aménagement de plusieurs sites dont un secteur à vocation d'habitat.

Concernant le projet de création de 5 lots destinés à la construction de maisons d'habitation dans le secteur Saint Jacques, les propriétaires actuels des terrains concernés ont été contactés.

Aucun d'entre eux n'étant opposé à la vente des terrains au profit de la Commune, il est proposé de poursuivre le projet et de solliciter une étude de Maîtrise d'œuvre afin d'obtenir un chiffrage.

Une étude de Maîtrise d'œuvre sera également demandée pour l'aménagement du parking de la Teinturerie.

VI – QUESTIONS DIVERSES

Planning des travaux salle de la cité

Les travaux de réhabilitation de la salle de la cité sont programmés sur une durée de 7 mois. Nous prévoyons une réouverture de la salle au 1^{er} juin 2022.

Remise en état du métier à tisser

Nous avons reçu en juin dernier, un devis pour la remise en marche du métier à tisser présent dans la Cave des Tisserands, d'un montant de 1 231.90 Euros

Une intervention est prévue avant la fin de l'année. Adrien MERLET prend contact avec M. LESTEVEN pour son hébergement durant la durée de la remise en état.

Commission communication

Une réunion est fixée le **mardi 14 septembre 2021 à 19h15 en mairie** pour l'élaboration du prochain Pavé


Bilan du marché

Une réunion est fixée le **mardi 28 septembre 2021 à 20h en mairie** pour la présentation du bilan du marché 2021

Entretien du cimetière

Un désherbage participatif du cimetière aura lieu le **samedi 23 octobre 2021 de 9h à 12h**

DATE DES PROCHAINS CONSEILS MUNICIPAUX – 20 h

 12 octobre

 23 novembre

Séance levée à 21h45